



## **COVID-19 – Informations pour les entreprises**

*Dans le cadre de la situation exceptionnelle causée par le COVID-19, les membres du CAMO désirent partager avec les entreprises des informations importantes concernant les différentes mesures les concernant.*

*Vous pouvez en tout temps contacter les organismes-membres (\*) pour plus d'informations, ou encore pour nous partager les difficultés que vous rencontrez.*

*Pour tout commentaire, ou encore pour ajouter un participant à la liste, contactez Bernard Ricard du CLD : [bricard.cld@hsfqc.ca](mailto:bricard.cld@hsfqc.ca)*

### **Bulletin CAMO - 6 (1<sup>er</sup> avril 2020)**

#### **1- Subvention salariale aux entreprises (fédéral)**

Le gouvernement fédéral vient de préciser certaines des normes de ce programme, dans le cadre d'une conférence de presse donnée par le ministre Bill Morneau.

Un portail pour les entreprises sera mis en place dans les prochains jours, sur le site de l'Agence de revenu du Canada.

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu.html>

Voici quelques informations sur le programme :

- Pour toutes les entreprises, peu importe leur dimension, incluant les organismes à but non-lucratif (OBNL) ainsi que les organismes de bienfaisance;

*Les entreprises qui reçoivent du financement public ne sont pas éligibles à cette aide; précisions à venir sur le % d'aide publique.*

- Pour être admissible, l'entreprise doit avoir perdu 30% et plus de ses revenus en raison du coronavirus. Le calcul se fait de façon comparative mensuelle soit : Mars 2020 vs mars 2019, avril 2020 vs avril 2019 et mai 2020 vs 2019;

*La demande de l'entreprise devra être renouvelée de façon mensuelle.*

- La subvention couvrira 75% du salaire, jusqu'à un maximum de \$847/semaine/employé. Les employeurs doivent tout faire pour payer le 25% restant;
- Les demandes seront faites directement sur le portail de l'Agence du revenu du Canada (qui sera prêt d'ici quelques jours) et les versements seront envoyés aux entreprises dans un délai approximatif de 6 semaines.

## **2- Prêts en fonds de roulement de \$40,000**

Une autre mesure fédérale annoncée est celle qui donnera accès aux petites entreprises à un prêt allant jusqu'à \$40 000, pour les supporter leur fonds de roulement durant la crise. Il y aurait un congé d'intérêt pendant les 12 prochains mois, et une possibilité que 25% de ce prêt devienne non-remboursable.

*Nous sommes toujours en attente des détails de ce programme, que nous vous communiquerons dès que disponible.*

## **3- Recommandations pour les travailleurs essentiels**

Si vous êtes une entreprises jugée « essentielle », voici un lien vous fournissant de l'information importante sur les procédures à appliquer pour la sécurité de vos employés.

Ces informations proviennent de l'Institut national de santé publique du Québec.

<https://www.inspq.qc.ca/nouvelles/serie-recommandations-travailleurs-services-essentiels-covid-19>

## **4- Aides financières pour les entreprises**

Nous vous rappelons que la plupart des aides financières offertes par les gouvernements fédéral (EDC et DEC) et provincial (Investissement Québec) sont actuellement opérées par les banques et institutions financières.

Pour bénéficier de ces aides, vous devez en premier lieu vous adresser à votre conseiller financier à votre caisse ou banque.

Si jamais ils ne peuvent répondre à vos besoins, contactez votre CLD ou SADC pour que nous puissions vous appuyer dans vos démarches.

Pour le CLD : Bernard Ricard ([bricard.cld@hsfqc.ca](mailto:bricard.cld@hsfqc.ca))

Pour la SADC : Danielle Simard ( [dsimard@ciril.qc.ca](mailto:dsimard@ciril.qc.ca))

## **5- Point d'information du CAMO**

Nous vous rappelons nos conférences téléphoniques bi-hebdomadaires, ouvertes à toutes les entreprises, pour permettre en direct le partage d'information et de bonnes pratiques.

Ces conférences auront lieu les **lundi et jeudi à 14.00 hres**, et sont ouvertes à toutes les entreprises de la MRC du Haut-Saint-François. Ceci durera le temps nécessaire pour que la situation des entreprises revienne à la normale.

Voici les informations pour vous connecter à cette conférence :

- 1- Composer le 819-560-8500 (CLD du Haut-Saint-François)
- 2- Lorsque le système répond, composé immédiatement et rapidement le : **\*992203**;
- 3- Votre code d'accès de la conférence est : **0000**;
- 4- Votre nom suivi du dièse (#) vous sera demandé avant d'accéder à la réunion téléphonique.

*P.S. : Les systèmes téléphoniques étant souvent débordés, il est possible que vous ayez à réessayer à quelques reprises.*

Nous vous demandons de confirmer votre présence par courriel à [jprevost.cld@hsfgc.ca](mailto:jprevost.cld@hsfgc.ca), le nombre de participants étant limité à 30; en cas de besoin, nous ajouterons de nouvelles heures.

***Pour toute autre question ou commentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous, par retour de courriel ou en contactant un membre du CAMO.***

*(\*) Le CAMO est une table de concertation active depuis plus de 20 ans, regroupant divers organismes impliqués dans le développement de la main-d'œuvre et le développement local :*

*Carrefour Jeunesse-Emploi (CJE) – Sylvain Lessard*

*Centre local de développement (CLD) – Bernard Ricard*

*Chambre de commerce du Haut-Saint-François – Gaétane Plamondon*

*Commission scolaire des Hauts Cantons (CSHC) -Jérôme Poulin*

*Emballage Hood (représentant les employeurs) – Michel Bédard*

*Intro-travail – Nathalie Bastarache*

*Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) – Danielle Simard*

*Coordonnatrice du CAMO – Jessica Mackey*

*Vous pouvez en tout temps contacter ces organismes pour connaître leurs services aux entreprises.*